

2026/0043

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE

COMMUNE DE AVESNELLES

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le **06 MAI 2026**

ID : 059-215900358-20260506-20260506_D0041-DE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 19

Etaient présents MM.BADIDI.SEGUIN.TENDERO.PETIT.MANGHOLZ.CHRETIEN.
WERY.BERTEAUX.

Mmes MERCIER.PREVOST.WAUCHER.DUQUESNE.RAMELOT.BAROCHE

Absents ayant donné procuration : M. JOSSET à M. SEGUIN.

Mme CHATELAIN à Mme MERCIER.

Mme CAFFIAU à Mme PREVOST.

M. QUETIER à M. WERY.

Mme DELBRUYERE à M. PETIT.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : Vote du budget primitif 2026 de la Zone du Fort.

Conformément à l'article L. 1621-26 du CGCT, les documents du projet de budget ont été communiqués aux membres de l'assemblée le 17 avril 2026 soit 12 jours avant la présente réunion.

Monsieur le Maire présente le projet du Budget Primitif pour l'année 2026 qui intègre les résultats reportés 2025.

Fonctionnement :

☐ Dépenses 1 526 354,84 €

☐ Recettes 1 526 354,84 €

Investissement :

☐ Dépenses : 307 000,00 €

☐ Recettes : 865 961,21 €

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vote le Budget Primitif 2026 de la Zone du Fort ainsi présenté.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le

Le Maire,

